



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 février 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 15.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2015

201502-024 1.1

Madame la conseillère Monique Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer les points 5.4 à 5.7, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2015 et de la séance ordinaire du 21 janvier 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) 11 février 2015

3.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires amendée, conformément à l'article 360.1 de la LERM pour la conseillère madame Sylvie Dauphinais

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Autoriser madame Carole Michelin, trésorière, à faire une demande de subvention au nom de la Ville de Montréal-Est dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée – Projet TP-ST 2014-21 (fiche PTI 2015-49)

4.2 Autoriser madame Carole Michelin, trésorière, à faire une demande de subvention au

nom de la Ville de Montréal-Est dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM), le sous-volet 1.5 pour le gainage d'égouts – Projet TP-ST 2014-07 (fiche PTI 2014-07)

- 4.3 Autoriser madame Carole Michelin, trésorière, à faire une demande de subvention au nom de la Ville de Montréal-Est dans le cadre du « Programme d'aide aux immobilisations » offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- 4.4 Participation des élus au Congrès annuel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités
- 4.5 Approbation d'un transfert des surplus non affectés pour financer la réfection d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville
- 4.6 Modification du système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la gestion de projets

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Second projet – Règlement 713-99 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45
- 5.2 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée TP-ST 2014-21 (fiche PTI 2015-49)
- 5.3 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet concernant les bâtiments municipaux – Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) et garage municipal (fiche PTI 2015-43)
- 5.4 **RETIRÉ** - Avis de motion – Modification au règlement 04-047 – *Règlement du plan d'urbanisme* – et ses amendements afin d'autoriser, pour le secteur 20-04, une hauteur maximale de 6 étages
- 5.5 **RETIRÉ** - Adoption – Projet de règlement 04-047-23 – Règlement modifiant le règlement 04-047 – *Règlement du plan d'urbanisme* - et ses amendements afin d'autoriser, pour le secteur 20-04, une hauteur maximale de 6 étages
- 5.6 **RETIRÉ** - Avis de motion – Modifications au règlement 713 – Règlement de zonage – et ses amendements afin d'ajouter des classes d'usages à la zone 34 et de modifier les normes d'implantations ainsi que d'affichage applicables pour cette zone
- 5.7 **RETIRÉ** - Adoption - Premier projet – Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'ajouter des classes d'usages à la zone 34 et de modifier les normes d'implantations ainsi que d'affichage applicables pour cette zone

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville – Projet TP-ST 2015-01 – 66 777.74 \$, taxes incluses (deux ans)
- 6.2 Réception définitive des travaux – Projet TP-ST 2013-60 – Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
- 6.3 Octroi du contrat à Raymond Chabot Grant Thornton pour la mission d'audit des états financiers de la Ville de Montréal-Est (années 2014-2015-2016 et 2017) – Projet SA 2015-01 – 163 695.66 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie à la cabane à sucre Constantin le 9 avril prochain
- 8.2 Demande de Union Shotokan Karaté-Do pour emprunter l'autobus de la Ville afin d'assister à deux compétitions de la Coupe du Tigre qui se dérouleront les 15 mars et 24 mai 2015 à Trois-Rivières
- 8.3 Autoriser les employés de la Ville de Montréal-Est à la représenter au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics (ATPA) qui aura lieu du 2 au 5 avril à Laval, et défrayer les coûts d'inscription
- 8.4 Demande de partenariat pour projet scolaire de l'école Saint-Octave

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2015 tel que modifié par le retrait des points 5.4 à 5.7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015

201502-025 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 19 janvier 2015 et de la séance ordinaire du 21 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201502-026 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 février 2015.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES, AMENDÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 360.1 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM), POUR LA CONSEILLÈRE MADAME SYLVIE DAUPHINAIS

201502-027 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, la déclaration des intérêts pécuniaires, amendée conformément à l'article 360.1 de la LERM, pour la conseillère madame Sylvie Dauphinais.

RAPPORT DES SERVICES 4

AUTORISER MADAME CAROLE MICHELIN, TRÉSORIÈRE À FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE - PROJET TP-ST 2014-21 (FICHE PTI 2015-49)

201502-028 4.1

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'activités, de projets ou de travaux, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention dans le cadre du programme TECQ pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution, et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER MADAME CAROLE MICHELIN, TRÉSORIÈRE, À FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS" (PIQM) LE SOUS VOLET 1.5 POUR LE GAINAGE D'ÉGOUTS - PROJET TP-ST 2014-07 (FICHE PTI 2014-07)

201502-029

4.2

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'activités, de projet ou de travaux, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), sous volet 1.5 pour le gainage d'égouts;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution, et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER MADAME CAROLE MICHELIN, TRÉSORIÈRE, À FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS" OFFERT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

201502-030

4.3

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'activités, de projets ou de travaux, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes;

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde des subventions lors de l'acquisition et de l'installation d'équipement ou de mobilier spécialisés;

Considérant que la bibliothèque a besoin d'une cure de rajeunissement;

Considérant qu'afin de mieux loger notre collection, de nouvelles étagères plus standards seraient requises;

Considérant que les systèmes d'étagères modulaires, dont les tablettes sont ajustables facilement en hauteur et dont l'assemblage s'effectue sans outil ni boulon, sont plus rigides et qu'elles assureraient une plus grande stabilité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention dans le cadre du "Programme d'aide aux immobilisations" offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution, et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DES ÉLUS AU CONGRÈS ANNUEL 2015 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

201502-031

4.4

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) aura lieu à Edmonton en Alberta du 5 au 8 juin 2015;

Considérant que la FCM parle au nom de gouvernements locaux qui représentent plus de 90 % de la population canadienne et qu'en raison de son influence et de sa crédibilité, la FCM défend

avec succès les intérêts des villes et des collectivités auprès du gouvernement fédéral notamment et qu'elle a obtenu, par exemple, le remboursement de la TPS, l'indexation du Fonds de la taxe sur l'essence, etc.;

Considérant que ce congrès et le salon professionnel qui y est intégré donnent lieu au plus grand rassemblement d'élus et de dirigeants municipaux du Canada et que les collectivités qui y participent investissent dans des connaissances et de l'influence qui leur procurent des avantages des années durant et leur permettent :

- de se rencontrer et échanger entre élus;
- d'obtenir de l'information concernant des nouveaux programmes fédéraux;
- d'apprendre d'experts et découvrir de nouvelles technologies et de nouveaux services;
- de faire partie intégrante d'un mouvement municipal d'envergure nationale dont l'influence ressort dans les décisions provinciales et fédérales qui touchent leurs collectivités;
- de rencontrer des acteurs politiques fédéraux et provinciaux qui assistent à l'événement et discuter de questions qui intéressent leurs collectivités avec eux;

Considérant que les lois, budgets et décisions stratégiques établis par les gouvernements provinciaux et fédéraux ont une incidence directe sur les moyens dont disposent les conseils municipaux pour répondre aux besoins de leur population;

Considérant que la FCM a à cœur d'aider les grandes et petites municipalités canadiennes à se doter de bonnes pratiques dans les services qu'elles assurent à leur population;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport par avion des participants;

Considérant que le maire, monsieur Robert Coutu, et deux conseillers ont manifesté l'intention de participer à ce congrès pour notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, ainsi que deux conseillers à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Edmonton en Alberta du 5 au 8 juin 2015;

D'autoriser une dépense de 3 500 \$ par conseiller et de 3 100 \$ pour le maire pour le paiement des frais de séjour dont les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION D'UN TRANSFERT DES SURPLUS NON AFFECTÉS POUR FINANCER LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

201502-032

4.5

Considérant qu'un montant de 100 000 \$ comprenant les honoraires d'un consultant et le coût des travaux a été prévu au budget pour la réfection d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que l'étude antérieure et l'estimation qui s'y rattachait ne donnaient qu'un bref survol de la problématique et des solutions envisagées;

Considérant qu'une dernière auscultation plus détaillée a permis de constater d'autres anomalies liées au problème structural telles que le remplacement et la relocalisation nécessaire de certaines plaques de pierre ainsi que les ancrages et le calfeutrage à refaire en plus grande quantité;

Considérant qu'un montant additionnel de 160 000 \$ est nécessaire pour procéder aux travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la demande de transfert d'un montant de 160 000 \$ des surplus non affectés afin de procéder à la réfection d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE CONTRATS RELATIFS À LA GESTION DE PROJETS

201502-033

4.6

Considérant qu'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la gestion de projets a été adopté lors de la séance du 21 janvier 2015 (résolution 201501-011);

Considérant qu'il y aurait lieu de standardiser ce système de pondération et d'évaluation en fonction des grilles déjà utilisées par la Ville en retirant l'item « Détermination du prix ajusté ».

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la modification au système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels soumises dans le cadre de contrats de gestionnaire de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS **5**

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-99 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201502-034 5.1

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 3 février 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-99 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE - TP-ST 2014-21 (FICHE PTI 2015-49)

201502-035 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LE PROJET CONCERNANT LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) ET GARAGE MUNICIPAL (FICHE PTI 2015-43)

201502-036 5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet concernant les bâtiments municipaux - CRER et garage municipal.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 04-047 – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER, POUR LE SECTEUR 20-04, UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 6 ÉTAGES

RETIRÉ 5.4

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 04-047-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-047 – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER, POUR LE SECTEUR 20-04, UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 6 ÉTAGES

RETIRÉ 5.5

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 34 ET DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATIONS AINSI QUE D'AFFICHAGE APPLICABLES POUR CETTE ZONE

RETIRÉ

5.6

ADOPTION - PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 713-100 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – ET SES AMENDEMENTS AFIN D’AJOUTER DES CLASSES D’USAGES À LA ZONE 34 ET DE MODIFIER LES NORMES D’IMPLANTATIONS AINSI QUE D’AFFICHAGE APPLICABLES POUR CETTE ZONE

RETIRÉ

5.7

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC. POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL (EN OPTION) - PROJET TP-ST 2015-01 - 118 074.68 \$, TAXES INCLUSES

201502-037

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-01 - Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal (en option);

Considérant que quatre entreprises ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'étude des soumissions, il est préférable de ne pas retenir l'option du garage municipal;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Service d'entretien ménager Vimont inc., pour un montant de 66 777, 74 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville uniquement, et ce, pour les deux années du contrat.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-01 - Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, sans l'option du garage municipal, pour un montant de 66 777,74 \$, taxes incluses, pour deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - PROJET TP-ST 2013-60 - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

201502-038

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2013-60 - Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria les travaux sont complétés;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 11 septembre 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et payer à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 17 juillet 2013 (résolution CM-201307191).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA MISSION D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - PROJET SA-2015-01 - 163 695.66 \$, TAXES INCLUSES

201502-039

6.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est désirait recevoir des offres de services professionnels de cabinets d'experts-comptables, aux fins de l'audit des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017, tout autre mandat d'audit à la demande de la Ville et service de consultation fiscale au niveau des taxes à la consommation pour les années 2015-2016 et 2017;

Considérant que l'appel d'offres a été publié sur le site SEAO;

Considérant que trois soumissions ont été reçues;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, deux des soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

- Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 163 695.66 \$, taxes incluses;
- Gestion Deloitte s.e.c. pour un montant de 210 404.25 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. gagnante.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet SA 2015-01 - Mission d'audit des états financiers de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant les 31 décembre 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que tout autre mandat d'audit à la demande de la Ville, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. pour un montant de 163 695.66 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL **7**

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS **8**

DEMANDE DU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE CONSTANTIN LE 9 AVRIL PROCHAIN

201502-040 8.1

Considérant que le Centre des femmes n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le départ se fera du Centre des femmes, situé au Centre Roussin et que ce dernier est à environ la même distance du Centre récréatif Édouar-Rivet;

Considérant que l'autobus leur a été prêté au cours des quatre dernières années.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Centre des femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour leur sortie à la cabane à sucre le 9 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN D'ASSISTER À DEUX COMPÉTITIONS DE LA COUPE DU TIGRE QUI SE DÉROULERONT LES 15 MARS ET 24 MAI 2015 À TROIS-RIVIÈRES

201502-041 8.2

Considérant que Union Shotokan Karaté-Do offre ses cours au Centre récréatif Édouar-Rivet;

Considérant que la Politique de l'autobus ne mentionne pas ce groupe comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié de l'autobus gratuitement par les années passées;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif serait de 90 \$ de l'heure.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à Union Shotokan Karaté-Do pour leur permettre d'assister à leurs compétitions les 15 mars et 24 mai 2015 à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À NOUS REPRÉSENTER AU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS (ATPA) QUI AURA LIEU CETTE ANNÉE DU 2 AU 5 AVRIL À LAVAL, ET DÉFRAYER LES FRAIS D'INSCRIPTION

201502-042 8.3

Considérant que chaque année, les employés représentent notre Ville lors de ce tournoi, et que la Ville de Montréal-Est défraie les coûts d'inscription;

Considérant que cette année, le tournoi se déroule à Laval.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer un montant de 459.90 \$ pour défrayer le coût d'inscription au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PARTENARIAT POUR PROJET SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

201502-043

8.4

Considérant que l'école Saint-Octave a mis sur pied un projet de voyage pour ses élèves de 6e année en lien avec la persévérance scolaire;

Considérant qu'il s'agit d'un projet engageant, conçu pour répondre aux besoins spécifiques du milieu et améliorer le rapport à l'école et les résultats scolaires des élèves;

Considérant la demande faites par les élèves finissants de l'école Saint-Octave au Conseil municipal de défrayer les coûts de transport et l'hébergement;

Considérant que la proposition faite par les élèves représente un coût de 3 185 \$ pour la Ville;

Considérant que l'utilisation de l'autobus de la Ville réduirait ces coûts à 2231.04 \$;

Considérant que les élèves doivent présenter un rapport financier de leur voyage en mai.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accéder à la demande des élèves de l'école Saint-Octave en prêtant l'autobus de la Ville et les services du chauffeur plutôt que de payer un transporteur privé et en payant les frais d'hébergement pour ce voyage pour un coût total de 2 231.04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Monsieur Yan Leblanc, dépose un document concernant la réfection du Centre récréatif Édouard-Rivet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201502-044

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
